

Lausanne, le 23 avril 2007

## **Communiqué de presse**

# **Projet de Loi sur la HEP vaudoise : une petite avancée pour une grande déception !**

**En s'alignant sans concession sur la position de la CDIP et en confirmant deux cursus de formation différenciés pour les enseignants de l'école obligatoire, le projet de Loi sur la HEP vaudoise présenté ce jour éloigne l'espoir de voir revalorisée la reconnaissance sociale des maîtresses et maîtres du primaire.**

Alors que, notamment, l'ensemble des syndicats et associations d'enseignants vaudois, ainsi que la FAE et le syndicat des enseignants romands (SER), ont récemment réaffirmé leur volonté de voir être mis en place un volume et un niveau formation identique pour l'ensemble des enseignants de l'école obligatoire, le projet de Loi sur la HEP vaudoise - proposé ce jour par Mme Anne-Catherine Lyon au nom du Conseil d'Etat vaudois - ne représente qu'une trop faible avancée dans ce sens.

Certes, en offrant la possibilité de poursuivre ses études par des masters consécutifs à l'obtention du bachelors, l'enseignant généraliste sera autorisé à envisager un « plan de carrière ». Mais, outre le fait que cette possibilité était déjà offerte par la première Loi sur la HEP (maîtrise), la forte féminisation de la profession de maître-esse généraliste laisse planer le plus grand doute sur le nombre de futur-es collègues qui entreprendront cette formation seconde.

Sur un autre plan, et alors qu'elle avait proposé que les praticiens-formateurs soient considérés comme relevant entièrement de la HEP, la Société pédagogique vaudoise déplore l'option retenue. Selon le projet de loi, les praticiens-formateurs dépendront du service employeur sur le plan du statut et de la HEP sur celui des responsabilités professionnelles. Cette situation de hiérarchie bicéphale pour les collègues responsables de la formation pratique des étudiant-es de la HEP est génératrice de difficultés. Elle sera sans doute considérée par les intéressé-es comme une forme de déqualification.

Enfin, l'entrée dans la formation d'enseignant reste ouverte aux porteurs de la maturité spécialisée, alors que la SPV défendait avec force la maturité académique pour tous.

Ce sont donc les trois revendications principales de la Société pédagogique vaudoise qui ont été écartées d'un revers de la main. Le souffle attendu sur la formation des futurs instituteurs et institutrices n'est pas au rendez-vous. Cette occasion ratée ne fait que confirmer l'option de la CDIP « aux plus petits élèves, la plus petite formation des maîtres » : c'est navrant et lourd de conséquences.

C'est forte de ces constats que la SPV interpellera les député-es lors du débat parlementaire à venir.

**Contact** : Jacques Daniélou, pdt de la SPV : 079 467 78 06